

Pour la mandature 2016-2018

Rencontres

Une fois élu(e)s, les **conseillers(ères) municipaux(ales) jeunes** seront invité(e)s à **participer aux réunions et déplacements** découlant de leur fonction de conseiller(ère) municipal(e) jeune. Les rencontres se tiendront à la Mairie de Bourbon-Lancy ou selon les besoins des projets et actions, sur la Commune.

Transport

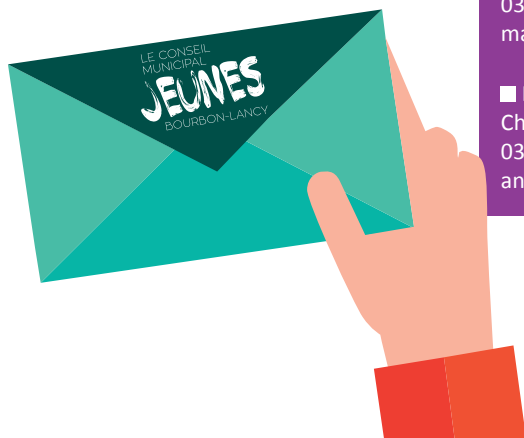
Le transport pour se rendre à ces réunions est entièrement pris en charge par le représentant légal.

Fréquence des réunions

- 1 assemblée plénière par semestre (soit 2 par an) à laquelle tous les conseillers(ères) municipaux(ales) jeunes sont invité(e)s.
- des commissions selon les disponibilités des jeunes par groupe de travail. Selon l'avancée des projets votés par l'assemblée, la fréquence des réunions pourra être modifiée.

Convocation aux réunions

Une convocation précisant l'heure, le jour, le lieu et l'objet de la réunion sera adressée aux membres du CMJ.



VENEZ VOUS
INFORMER !
DEVENEZ CANDIDAT
ET VENEZ VOTER !

Contact

- **Mairie de Bourbon-Lancy**
Place de la Mairie - 71140 Bourbon-Lancy
03 85 89 23 23
mairie@bourbon-lancy.com
- **Pôle Éducation, Jeunesse et Vie Sportive**
Château Courmont - Rue du Dr Robert
03 85 89 22 37
animation.jeune.bly@orange.fr

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
LUNDI 14 ET MARDI 15
NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL
MUNICIPAL
JEUNES
BOURBON-LANCY



VENEZ PARTAGER
VOS IDÉES !



Édito

L'exercice de la démocratie se défend et se cultive ; il revient à chacun de nous de savoir le transmettre, de l'encourager et de l'initier. Éduquer les enfants à la citoyenneté pour les aider à devenir des adultes responsables et des acteurs de la société de demain, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, est un axe fort du projet municipal de la Ville de Bourbon-Lancy.

Pour cela, la Municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), en partenariat avec le Collège Ferdinand Sarrien. Ce type d'instance est la possibilité de donner aux jeunes Bourbonnais un espace spécifique d'expression et d'action, mais aussi de consultation et de participation à la vie publique de la Commune.

Le 15 Novembre 2016, 16 jeunes seront élu(e)s conseillers(ères) municipaux(ales). Aux côtés des élus adultes et des animateurs du Pôle Éducation, Jeunesse et Vie Sportive, les élus juniors travailleront sur des projets concrets visant à améliorer le quotidien des jeunes Bourbonnais.

Afin d'être accompagné dans la démarche, la Municipalité a adhéré en février dernier à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) et à la Ligue de l'Enseignement.

Je compte sur vous pour vous impliquer dans cette expérience enrichissante.

Édith Gueugneau
Députée-Maire
de Bourbon-Lancy



Qu'est-ce que le Conseil des Jeunes (CMJ) ?

Lieu privilégié d'expression et de participation à la vie de la Commune, l'assemblée des Jeunes conseillers(ères) représente les enfants de la Commune et se réunira pour proposer et mener à bien des projets.

L'objectif assigné au CMJ est de permettre :

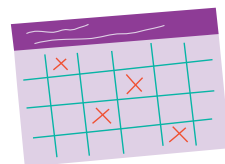
- de prendre conscience de leur appartenance à la Commune de Bourbon-Lancy, géographiquement et institutionnellement
- d'apprendre la citoyenneté afin de devenir des adultes responsables et des acteurs de la société de demain
- de s'exprimer sur des sujets qui relèvent des compétences d'une Commune et ainsi mettre en œuvre des actions qui répondent à leurs préoccupations.

Cette jeune assemblée est composée de 16 conseillers(ères), habitant(e)s sur la Commune de Bourbon-Lancy, issu(e)s des classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e du Collège Ferdinand Sarrien.

Ils/Elles seront accompagné(e)s par le Pôle Éducation, Jeunesse et Vie Sportive, et par les élus municipaux.

Quel est le fonctionnement du CMJ ?

Il s'inspire de celui du Conseil Municipal adultes avec deux assemblées plénières par an (rencontres où tous les jeunes élu(e)s sont réunis) et des commissions de travail sur des projets (groupe de travail constitués après les élections), mais la durée du mandat est réduite à 2 ans pour les jeunes élus.



Élections, mode d'emploi ! Calendrier des élections

■ du Jeudi 13 Octobre
au Vendredi 28 Octobre 2016

» Appel à candidature auprès des élèves de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e du Collège Ferdinand Sarrien. Renseignements auprès des animateurs au Château Courmont. Ils vous remettront votre kit de campagne avec lequel vous pourrez exposer votre projet pour la Commune.

Attention : les candidat(e)s doivent obligatoirement habiter sur la Commune de Bourbon-Lancy.

» Dépôt des candidatures accompagnées des documents officiels (affiche de campagne, fiche de candidature complétée, autorisation et droit à l'image signés) auprès des animateurs au Château Courmont.

■ Vendredi 28 Octobre 2016

Attention : Dernier jour pour déposer votre candidature !

■ du Mercredi 2 Novembre
au Jeudi 10 Novembre 2016
Campagne des candidat(e)s.

■ Lundi 14 et Mardi 15 Novembre 2016
de 12h45 à 13h45

Élections des conseillers(ères) municipaux(ales) jeunes au Château Courmont.



Comment se présenter ?



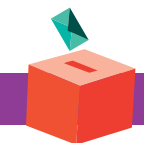
- Être domicilié(e) sur la Commune de Bourbon-Lancy.
- Être scolarisé(e) en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e au Collège Ferdinand Sarrien.
- Rédiger sur la fiche de campagne une profession de foi qui explique les raisons de sa candidature et ses motivations à devenir conseiller(ère) municipal(e) jeune.
- Disposer d'une autorisation du représentant légal et du droit à l'image, complétés et signés. **Tous ces documents seront à retourner et à donner avant le 28 Octobre au Château Courmont.**

Qui vote ?



Les élèves de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e du Collège Ferdinand Sarrien, domicilié(e)s sur la Commune de Bourbon-Lancy, voteront pour élire leurs représentants. **Au moment du vote, chaque élève devra être en possession de sa carte électorale** qui lui sera remise auparavant.

Comment voter ?



L'élection des jeunes élus se fait au scrutin uninominal majoritaire à un tour et se déroule à bulletin secret : les 16 candidat(e)s arrivé(e)s en tête des suffrages exprimés seront élu(e)s.

- Une fois les élections réalisées, les résultats du vote seront affichés au Collège Ferdinand Sarrien, au Château Courmont et à la Mairie.